

Nom commercial : einzA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA Rapid-Primer, weiß

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG
Junkersstraße 13
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0
N° Fax +49 (0)511 67490-20
e-mail info@einzA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

Identification de distributeur

Adresse

Josef Dolder AG
Lerchentalstraße 17
9016 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 282 22 66
N° Fax +41 71 282 22 55
e-mail info@josefdolder.ch

Identification de distributeur

Adresse

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG
Uttigenstraße 120
3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429
e-mail info@seg.swiss

Identification de distributeur

Adresse

Verbano Color SA
Via della Posta
6943 Bioggio

N° de téléphone +41 91 60 56 344
N° Fax +41 91 60 56 345
e-mail info@verbanocolor.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411
Flam. Liq. 3; H226
STOT RE 2; H373

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO₂) pour l'extinction.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	sulfate de baryum, naturel		
	7727-43-7 231-784-4 - -	-	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques		
	- 927-344-2 - 01-2119463586-28	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	xylène		
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
5	oxyde de zinc		
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,50 - < 25,00 % en poids
6	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène		
	- 905-588-0 - 01-2119488216-32	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00 % en poids
7	éthylbenzène		
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Acute Tox. 4*; H332 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT RE 2; H373	< 2,50 % en poids
8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate		
	- 918-481-9 - 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	< 2,50 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(* , ** , *** , ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
4	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-
5	-	-	M = 1	M = 1

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -, -
7	H373 -, organes de l'ouïe; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

	MAK (SUVA)				
	Titandioxid / Dioxyde de titane				
	VLE (8h)	3 a	mg/m³		
	Remarque/s	SSC			
2	sulfate de baryum, naturel	7727-43-7	231-784-4		
	MAK (SUVA)				
	Bariumsulfat / Sulfate de baryum				
	VLE (8h)	3 a	mg/m³		
	2006/15/EC				
	Barium (soluble compounds as Ba)				
	VLE (8h)	0,5	mg/m³		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7		
	2000/39/EC				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m³	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m³	50	ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	MAK (SUVA)				
	Xylol (alle Isomeren) / Xylène (tous les isomères)				
	VLE (courte durée)	440	mg/m³	100	ppm
	VLE (8h)	220	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s	H B			
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5		
	MAK (SUVA)				
	Zinkoxid (Rauch) / Oxyde de zinc (fumée)				
	VLE (courte durée)	3 a	mg/m³		
	VLE (8h)	3 a	mg/m³		
5	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4		
	2000/39/EC				
	Ethylbenzene				
	VLE (courte durée)	884	mg/m³	200	ppm
	VLE (8h)	442	mg/m³	100	ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	MAK (SUVA)				
	Ethylbenzol / Ethylbenzène				
	VLE (courte durée)	220	mg/m³	50	ppm
	VLE (8h)	220	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s	H OL B			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25 mg/m ³
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques			- 927-344-2
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	21 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	330 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	570 mg/m ³
3	xylène			1330-20-7 215-535-7
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221 mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m ³
4	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène			-	
				905-588-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m ³
5	éthylbenzène			100-41-4	
				202-849-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	180	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	77	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	293	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7	
				236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	µg/m ³
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques			-	
				927-344-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	21	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	71	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	570	mg/m ³
3	xylène			1330-20-7	
				215-535-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m ³
4	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène			-	
				905-588-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3	mg/m ³
5	éthylbenzène			100-41-4	
				202-849-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	xylène		1330-20-7	
			215-535-7	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduelles (STP)	-	6,58	mg/L
2	oxyde de zinc		1314-13-2	
			215-222-5	

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH

	Eau	eau douce	17,9	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau marine	9	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau douce sédiment	182,8	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	201,9	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	sol	-	103,4	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	124,5	µg/L
3	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène			- 905-588-0
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
4	éthylbenzène			100-41-4 202-849-4
	Eau	eau douce	0,1	mg/L
	Eau	eau marine	0,01	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,1	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	1,37	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau douce sédiment	13,7	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	2,68	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	9,6	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,02	g/kg
	concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
Suivant le nom du produit	
Odeur	
de solvant	
pH	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	36 - 38 °C
Méthode	Closed Cup
Température d'inflammation	
Valeur	> 200 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
Propriétés comburantes	
Non applicable	
Inflammabilité	
Non applicable	
Limites inférieure d'explosion	
Valeur	> 0,6 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
Limites supérieure d'explosion	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Valeur	<	7,5	% en vol
Substance de référence	Mélange de solvants		

Pression de vapeur			
Valeur	<	100	hPa
Température de référence		50	°C
Substance de référence	Mélange de solvants		

Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			

Densité relative			
Donnée non disponible.			

Densité			
Valeur	1,40	-	1,50 g/cm³
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 51757		

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	non miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

Non applicable			
Source	ECHA		

2	xylène	1330-20-7	215-535-7
---	--------	-----------	-----------

log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		

3	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
---	--	---	-----------

log Pow		3,16	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		

4	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
---	--	---	-----------

log Pow	3,17	-	7,22
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique

Valeur	26	-	28 sec
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)		

Essai de séparation des dissolvants

Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.			
------------------------	--	--	--

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.			
------------------------	--	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH**10.1 Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
DL50	>	15000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
5	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
6	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

DL50	>	15000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einza Rapid-Primer, weiß

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).
------------	--

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einza Rapid-Primer, weiß

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).
------------	--

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50	>	5,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	Human Skin Model		
Méthode	OECD 431		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Voie d'exposition	Peau		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Espèces	Guinea pig
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Méthode	OECD 479		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	EU Method B.10		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
6	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100, TA 102		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		≥ 1000	mg/kg bw/d
Type d'examen		étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 443	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1000	mg/kg bw/d
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Méthode		OECD 413	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOEL		7500	mg/kg bw/d
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Méthode		OECD 453	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
5	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
Espèces		rat (mâle/femelle)	
Méthode		EU Method B.32	
Source		ECHA	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

Voie d'exposition	orale
NOAEL	> 962 mg/kg bw/d
Durée d'exposition	90 j
Espèces	rat
Méthode	OECD 408
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	par inhalation
Espèces	rat
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
---	--	---	-----------

Voie d'exposition	orale
NOAEL	>= 500 mg/kg bw/d
Espèces	rat
Méthode	OECD 408
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

1	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
LL50		10 - 30	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
CL50		7,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		> 100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
LE50		10 - 22	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
NOEC		> 2,1	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 202		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
NOEC		0,097	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		> 100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
LE50		4,1	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source	ECHA		
Évaluation	Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, 2-25% d'aromatiques	-	927-344-2
Valeur		74,7	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		94	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source	ECHA		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
3	Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène	-	905-588-0
log Pow		3,16	
Température de référence		20	°C

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Source	ECHA
4	hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, <2 % aromate - 918-481-9
log Pow	3,17 - 7,22
Méthode	QSAR
Source	ECHA

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einza Rapid-Primer, weiß	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG	PAINT
Sources de danger	Hydrocarbures, C8-C12, n-alcane, isoalkane, cyclics, aromatics (2-25%) zinc oxide
ICAO-TI / IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1

Nom commercial : einza Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH

Code de restriction en tunnels D/E
N° d'identification de danger 30

IMDG - Classe 3
Étiquettes 3

ICAO-TI / IATA - Classe 3
Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III
IMDG III
ICAO-TI / IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS F-E+S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-aminoéthanol	141-43-5	205-483-3	75
2	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
5	propylbenzène	98-82-8	202-704-5	75
6	xylène	1330-20-7	215-535-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P5c

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Nom commercial : einZA Rapid-Primer, weiß**Code produit:** 7610130**Version actuelle:** 9.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 9.2.0, établi le: 07.03.2025**Région:** CH**Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC	21,02 %
---------------	---------

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

Prescriptions nationales**Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Nom commercial : einzA Rapid-Primer, weiß

Code produit: 7610130

Version actuelle: 9.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 9.2.0, établi le: 07.03.2025

Région: CH

- 1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653846